

# Tableau de garantie

## Ma couverture temporaire à l'étranger

GARANTIE FRAIS DE SANTÉ		
LESFORMUL	EMERGENC	COMFORT
<b>Plafond</b> (global maximum par assuré)	250 000€ Couverture uniquement en cas d'accident ou d'urgence médicale	500 000€
<b>HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>› Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International)</li><li>› Frais de séjour (y compris forfait journalier en France)</li><li>› Honoraires médicaux et chirurgicaux</li><li>› Examens, analyses, médicaments</li><li>› Actes médicaux</li></ul>	100% des frais réels Accord préalable nécessaire et orientation vers l'hôpital le mieux adapté	
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux	80% des frais réels, jusqu'à 30 jours par an	
Chambre privée	Jusqu'à 50 € par jour	
<b>MÉDECINE COURANTE</b>		
Consultations et actes auprès de médecins généralistes ou spécialistes	100% des frais réels, jusqu'à 750 € par an uniquement suite à un accident et urgence médicale et sur présentation du formulaire de remboursement	100% des frais réels
Analyses, examens de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie		
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes (suite à la prise en charge hospitalière par APRIL International)		
Soins dentaires d'urgence Non consécutifs à un accident	Jusqu'à 400 € par an	
<b>DENTAIRE, APPAREILLAGE ET OPTIQUE SUITE A ACCIDENT</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>› Équipement et appareillage médicaux, prothèses médicales ou orthopédiques</li><li>› Audioprothèse</li><li>› Optique : Verres, Monture et lentilles</li></ul>	Jusqu'à 300 € par an	
<ul style="list-style-type: none"><li>› Soins dentaires d'urgence</li><li>› Prothèses dentaires</li><li>› Inlay-Core, Inlay-Onlay</li></ul>	Jusqu'à 800 € par an	
Non cumulable avec les soins dentaires d'urgence non consécutifs à un accident		

AUTRES	MONTANTS
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b>	
Transport médical, rapatriement sanitaire Rapatriement du corps ou des cendres en cas de décès	100% des frais réels
Frais de cercueil	1 500 €
Accompagnement du défunt	Billet aller/retour
Traduction de documents légaux ou administratifs	Jusqu'à 500 € par an
Présence d'un membre de la famille auprès de l'assuré hospitalisé pendant plus de 6 jours	Billet aller/retour Frais d'hôtel pendant 10 nuits (maximum 80 €/nuit)
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille	Billet aller/retour
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile	
Retour anticipé en cas d'attentat, de troubles politiques ou de catastrophe naturelle	Billet aller simple
Retour des membres de la famille assurés	
Retour de l'assuré après consolidation dans le pays de destination	
Transmission de messages urgents	100% des frais réels
Retour impossible	80 € par nuit (maximum 5 nuits)
Assistance voyage si perte ou vol d'effets personnels	Avance jusqu'à 1 000 €
Frais de recherche et de secours	Jusqu'à 5 000 € par personne et par événement
Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place	Frais d'envoi
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE</b>	
Dommages corporels	Jusqu'à 4 500 000 €
› Dommages matériels et immatériels consécutifs › Dommages locatifs	Jusqu'à 450 000 € par an Dont 90 000 € pour les dommages matériels Franchise absolue de 75 € par sinistre
Dommages matériels causés pendant unstage	Jusqu'à 12 000 € par an Franchise absolue de 75 € par sinistre
<b>ASSISTANCE JURIDIQUE</b>	
Honoraires d'avocat à l'étranger	Jusqu'à 3 000 € par événement
Avance de caution pénale à l'étranger	Jusqu'à 15 000 € par événement
<b>ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE</b>	
Entretiens avec un psychologue	3 entretiens téléphoniques
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT</b>	
Capital en cas de décès accidentel	10 000 € - Limité aux frais d'obsèques pour les moins de 16 ans
Capital en cas d'invalidité permanente totale ou partielle suite à un accident	Jusqu'à 40 000 € Franchise relative de 20%

AUTRES GARANTIES	MONTANTS
<b>ASSURANCE BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS</b>	
BAGAGES › Perte, vol et destruction totale ou partielle au cours du trajet aller/retour › Vol et destruction totale ou partielle pendant le séjour	1 600 € - Limité à 800 € pour les objets précieux
Retard de bagages	Jusqu'à 200 €
Téléphone portable, tablette, smartphone : vol par agression ou à l'arraché	Jusqu'à 500 €
Utilisation frauduleuse de la carte SIM	Frais réels
<b>INCIDENTS DE VOYAGE</b>	
Report de départ (report ou changement de date d'examen)	Remboursement des pénalités de changement de billet d'avion
Retard d'avion /Annulation Manquement de correspondance	Jusqu'à 300 €
<b>INTERRUPTION DE SÉJOUR</b>	
› Remboursement des frais de scolarité de l'année en cours en cas de rapatriement de l'assuré <b>OU</b> › Remboursement des frais de séjour déjà engagés par l'assuré en cas d'interruption de séjour suite à rapatriement de l'assuré	Au prorata temporis dans la limite de 5 000 € Frais réels dans la limite de 250 € par jour avec un maximum de 5 000 €

### Sud Est Assurances Conseils

293 Bd Honoré de Balzac – 83370 Saint Aygulf – Tél : 04.94.52.76.00

EURL au capital de 2 000 € - RCS Fréjus 803 276 377 - Courtier en assurances  
Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 14003361 (www.orias.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436  
PARIS CEDEX 09 - FRANCE.

